

Présidence : Autriche

1170^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 21 décembre 2017

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 15 h 40

2. Président : Ambassadeur C. Koja

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DES REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX DU PRÉSIDENT EN EXERCICE POUR LA JEUNESSE ET LA SÉCURITÉ

Président, Représentants spéciaux du Président en exercice pour la jeunesse et la sécurité, Fédération de Russie (PC.DEL/1726/17), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1731/17), Suisse (PC.DEL/1728/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1727/17), Turquie (PC.DEL/1743/17 OSCE+), Afghanistan (partenaire pour la coopération)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU PROGRAMME À DOUCHANBÉ

Président, France

Décision : le Conseil permanent a soumis la décision sur la prorogation du mandat du Bureau du programme à Douchanbé, dont le texte est joint au

présent journal, à une procédure d'approbation tacite prenant fin le jeudi 28 décembre 2017 à 15 heures HEC.

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/1741/17), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1733/17), Suisse (PC.DEL/1740/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1734/17), Turquie (PC.DEL/1745/17 OSCE+), Canada, France, Allemagne
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/1742/17), Président
- c) *Quarante-deuxième cycle des Discussions internationales de Genève, tenu les 12 et 13 décembre 2017* : Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1732/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1729/17/Rev.1), Fédération de Russie (PC.DEL/1730/17), Géorgie (PC.DEL/1735/17 OSCE+), Ukraine, Royaume-Uni
- d) *Violations des droits linguistiques de minorités nationales en Lettonie* : Fédération de Russie (PC.DEL/1738/17), Lettonie (PC.DEL/1743/17)

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Quatre-vingt troisième réunion du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents d'Ergneti (MPRI), tenue le 19 décembre 2017 : Président

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Participation du Secrétaire général à un débat d'experts de haut niveau entre l'OSCE et l'Organisation internationale pour les migrations, tenu le 18 décembre 2017* : Secrétaire général (SEC.GAL/195/17 OSCE+) (SEC.GAL/195/17/Add.1 OSCE+)

- b) *Entretiens entre le Secrétaire général et le Coordonnateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, ayant eu lieu le 19 décembre 2017* : Secrétaire général (SEC.GAL/195/17 OSCE+) (SEC.GAL/195/17/Add.1 OSCE+)
- c) *Entretiens entre le Secrétaire général et le Commissaire européen pour la politique européenne de voisinage et les négociations d'élargissement, ayant eu lieu le 18 décembre 2017* : Secrétaire général (SEC.GAL/195/17 OSCE+) (SEC.GAL/195/17/Add.1 OSCE+)
- d) *Entretiens entre le Secrétaire général et le Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ayant eu lieu le 18 décembre 2017* : Secrétaire général (SEC.GAL/195/17 OSCE+) (SEC.GAL/195/17/Add.1 OSCE+)
- e) *Participation du Directeur du Bureau du Secrétaire général à la réunion du Dialogue du Moyen-Orient ayant eu lieu à Bagdad les 15 et 16 décembre 2017* : Secrétaire général (SEC.GAL/195/17 OSCE+) (SEC.GAL/195/17/Add.1 OSCE+)
- f) *Lancement à Kiev le 18 décembre 2017 d'un nouveau projet visant à soutenir la mise en œuvre du Traité sur le bassin hydrologique du Dniestr* : Secrétaire général (SEC.GAL/195/17 OSCE+) (SEC.GAL/195/17/Add.1 OSCE+)
- g) *Appel à candidatures pour le poste d'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation en Ukraine* : Secrétaire général (SEC.GAL/195/17 OSCE+) (SEC.GAL/195/17/Add.1 OSCE+)

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Allocution liminaire de la Présidente en exercice de l'OSCE, S. E. M^{me} Karin Kneissl, Ministre fédérale autrichienne pour l'Europe, l'intégration et les affaires étrangères* : Président, Présidente en exercice (CIO.GAL/238/17 OSCE+), Doyenne du Conseil permanent (Liechtenstein) (PC.DEL/1736/17)
- b) *Déclaration d'adieux de la Présidence autrichienne de l'OSCE* : Président, Italie
- c) *Prix international franco-allemand annuel des droits de l'Homme et de l'État de droit* : Allemagne (également au nom de la France)
- d) *Élection présidentielle en Fédération de Russie prévue le 18 mars 2018* : Fédération de Russie (PC.DEL/1737/17)
- e) *Réponse au rapport final du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme sur l'élection générale anticipée tenue au Royaume-Uni le 8 juin 2017* (PC.DEL/1739/17 OSCE+) : Royaume-Uni

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/
21 December 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1170^e séance plénière

Journal n° 1170 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION
SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU
PROGRAMME DE L'OSCE À DOUCHANBÉ, SOUS RÉSERVE
D'UNE PROCÉDURE D'APPROBATION TACITE PRENANT FIN
LE JEUDI 28 DÉCEMBRE 2017, À 15 HEURES HEC

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Douchanbé jusqu'au 31 décembre 2018.